

Rapport annuel

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

COMMUNE D'ARTENAY

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2015 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales



**Exercice
2015**

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF . 3	
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	3
NOMBRE DE BRANCHEMENTS	4
TAUX DE RACCORDEMENT	4
LONGUEUR DU RESEAU	4
VOLUMES FACTURES.....	5
OUVRAGE D'EPURATION DES EAUX USEES	5
GLOSSAIRE.....	8
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 9	
FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	9
PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	9
EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2003	10
RECETTES D'EXPLOITATION	11
INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 12	
TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES.....	12
CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	12
CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION.....	13
CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES	13
INDICATEURS DE QUALITE DU SERVICE	13
PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS	14
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 15	
TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	15
TRAVAUX PROGRAMMES AU COURS DE L'EXERCICE.....	15
PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 16	
CONCLUSION..... 18	

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Organisation administrative du service

La commune exerce elle-même la compétence eau potable.

La commune n'adhère à aucun EPCI pour la compétence assainissement collectif.

Estimation de la population desservie

1 856 habitants

Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SOGEA Nord Ouest TP en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} octobre 2008. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 30 septembre 2018.

Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la société SOGEA Nord Ouest TP sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, traitement des doléances client.
Mise en service	Des collecteurs
Entretien	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des clôtures, des équipements électromécaniques, des postes de relèvement et de refoulement, de la station d'épuration, du génie civil
Renouvellement	Des canalisations <6m, des équipements électromécaniques, des postes de relèvement et de refoulement et des équipements électromécaniques et hydrauliques de la station d'épuration
Prestations particulières	Curage hydrodynamique des réseaux, traitement des boues, contrôle des installations privées (branchements), inspections télévisées

La commune prend en charge :

Renouvellement	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des canalisations > 6m, des clôtures, du génie civil
-----------------------	--

Nombre d'abonnements

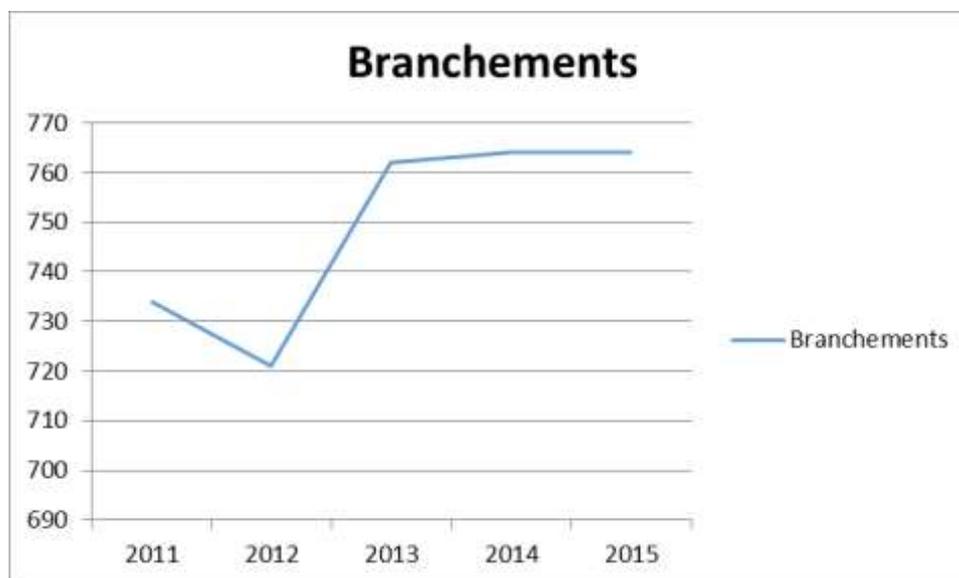
Abonnements	2014	2015	Variation
Domestique	744	742	0,3 %
Non domestique	6	6	0 %
Dont avec autorisation formalisée	6	6	0 %
Dont avec autorisation spéciale de déversement	6	6	0 %
Nombre total	750	748	

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à des effluents domestiques et qui sont de ce fait assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières.

Nombre de branchements

Désignation	2011	2012	2013	2014	2015
Branchements	734	721	762	764	764
Evolution N/N-1		-1,7 %	5,7 %	0,3 %	0 %



Le nombre de branchement correspond au nombre d'usagers raccordables, c'est-à-dire au nombre de riverains desservis par un réseau depuis plus de deux ans, qu'ils soient ou non raccordé au réseau.

Taux de raccordement

	2014	2015	Variation
Abonnements	750	748	0,3 %
Branchements	764	764	0 %
Taux de raccordement	98,17 %	97,90 %	-0,3 %

Le taux de raccordement correspond au nombre d'usagers abonnés (dont le service est facturé) divisé par le nombre de branchement (propriété potentiellement raccordable).

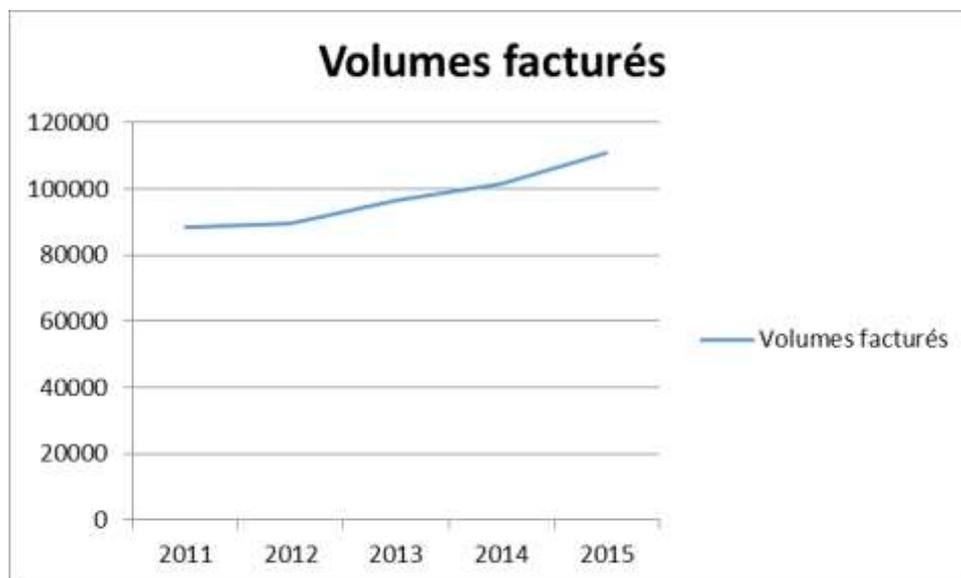
Longueur du réseau

	2014	2015	Variation
Réseau eaux usées en m	11 793	11 793	0 %
Réseau eaux pluviales en m	9629	9629	0 %

Volumes facturés

Volumes facturés	2014	2015	Variation
Aux abonnés domestiques	101 373	110 617	9,12 %
Aux abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés	101 373	110 617	9,12 %

Evolution des volumes facturés



Ouvrage d'épuration des eaux usées

Le service gère la nouvelle station d'épuration dont les caractéristiques sont les suivantes :

Type de station : traitement biologique par boues activées

Capacité nominale : 5 000 Equivalent habitant

Charge nominale en débit : 790 (870) m³/j

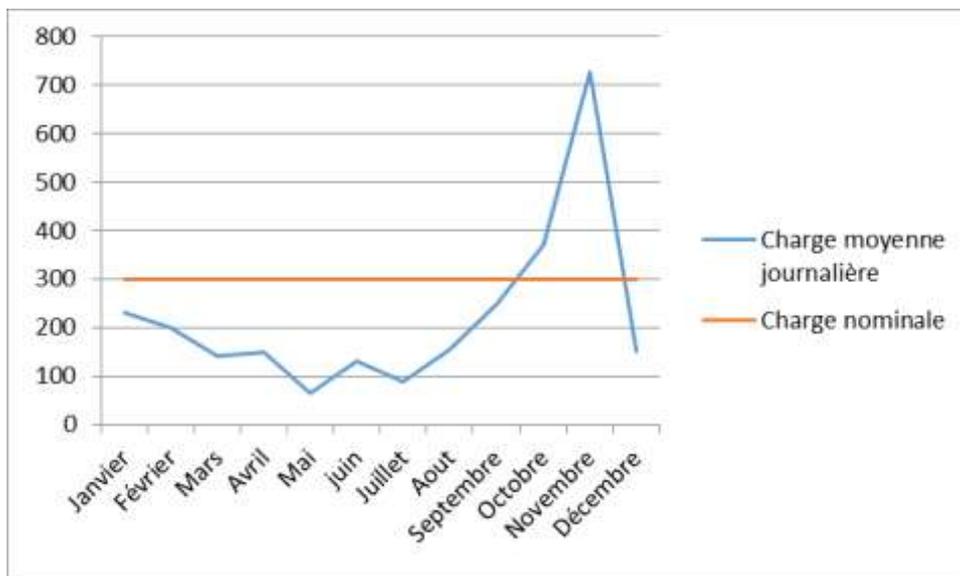
Taux de collecte : 97,36 %

Charges reçues par l'ouvrage (moyenne établie à partir des données annuelles)

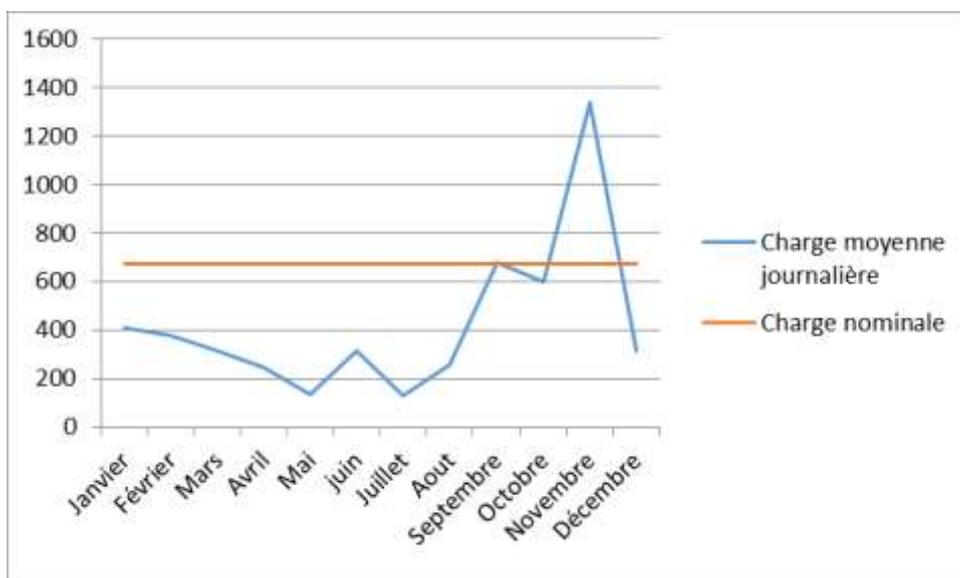
Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Capacité nominale	300 kg/j	675 kg/j	350 kg/j	75 kg/j	15 kg/j	790 m ³
Charges reçues	212 kg/j	412 kg/j	144 kg/j	24 kg/j	2 kg/j	333 m ³
% de charge	70,66 %	61,04 %	41,14 %	32,00 %	13,33 %	42,15 %
Rendement de l'ouvrage	99 %	97 %	98 %	92,50 %	72 %	
Rejet moyen en mg/l	2,6	26,1	8	4,8	3	
Norme en mg/l	30	90	30	20		
Nombre de dépassement	0	0	0	0	0	

On constate une très bonne qualité du traitement malgré des effluents bruts déséquilibrés avec notamment une charge importante en DBO5 et en DCO alors que la charge en MES reste proportionnellement faible. Nous constatons des pics de pollution en DCO et DBO5 en octobre et en novembre concordant à une charge polluante massive rejetée par Artenay Bars correspondant à 198 % de la capacité nominale en DCO pour la valeur de novembre et 243 % de la capacité nominale et à 124 % de la capacité nominale de la station en DBO5 en octobre.

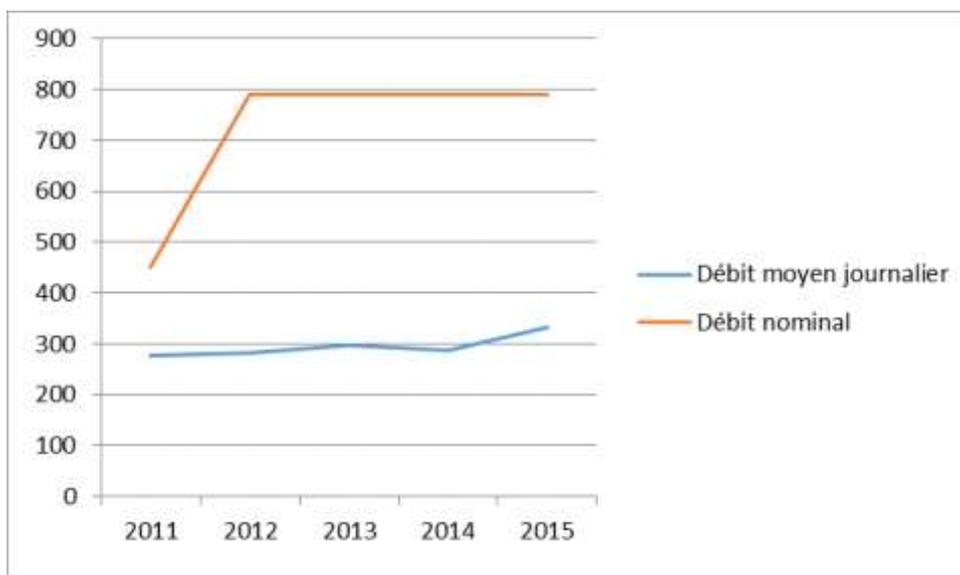
Evolution des charges reçues en DBO5



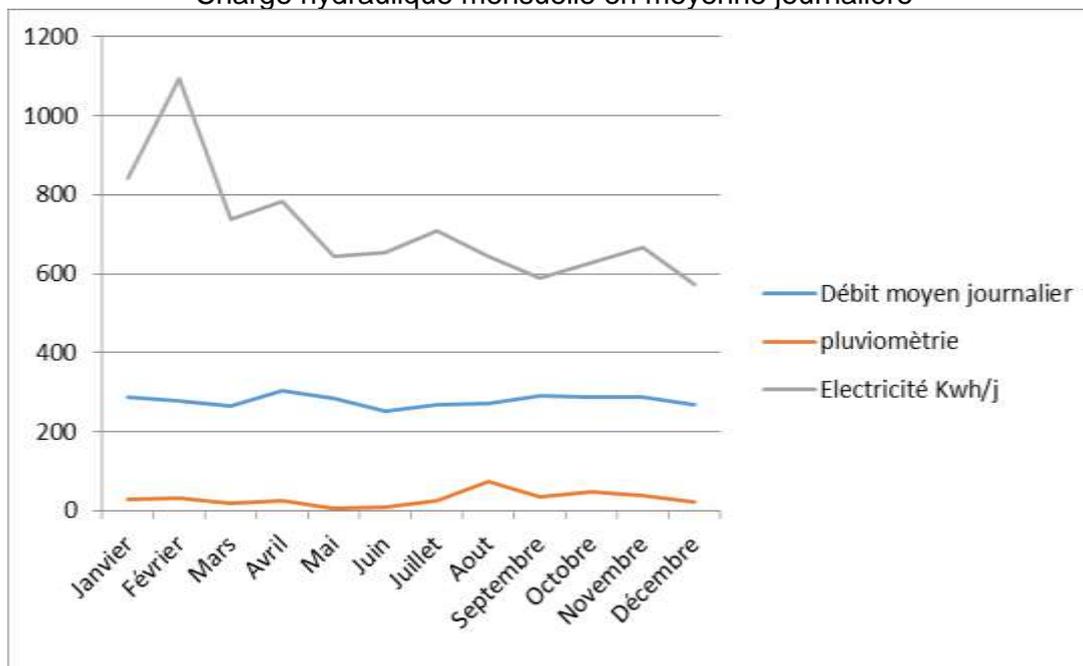
Evolution des charges reçues en DCO



Evolution des volumes traités

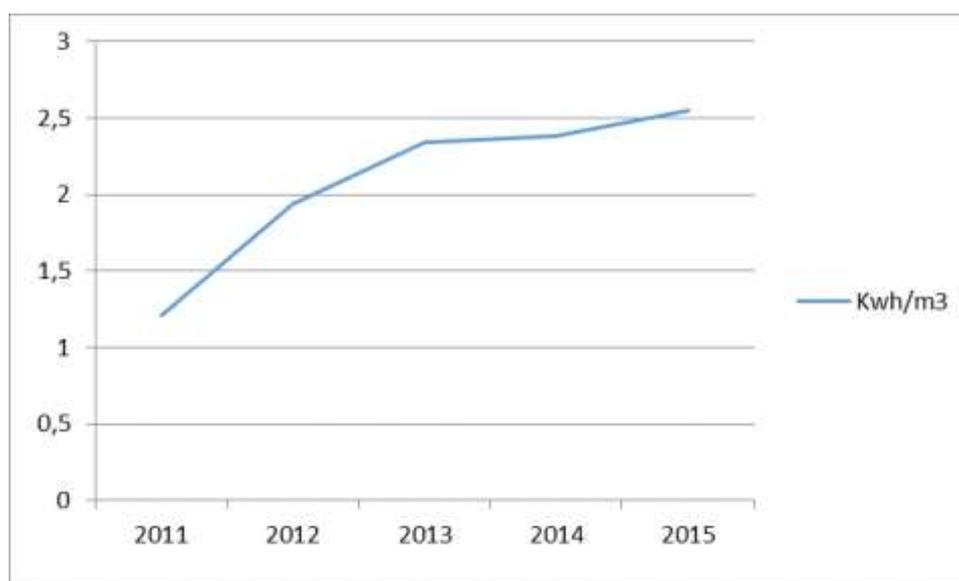


Charge hydraulique mensuelle en moyenne journalière



Consommation spécifique

	2011	2012	2013	2014	2015
Débit traité	101366	102830	108185	105239	101794
Consommation électrique	122286	199774	253410	250181	259516
Consommation spécifique Kwh/m3	1,21	1,94	2,34	2,38	2,55



Le rapport de consommation électrique en Kwh/m3 est élevé, supérieur à 2,50 alors que pour ce type d'installation le rapport normal se situe autour de 1,90. Cette situation est due au fait que la station reçoit une charge polluante de 60 % de sa capacité pour une charge hydraulique de 36 %, soit un déséquilibre des charges. La charge polluante entraîne une surconsommation électrique d'où le déséquilibre du rapport Kwh/m3.

Qualité du traitement et bilans d'autosurveillance

Tableau récapitulatif des résultats des analyses mensuelles

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt
Norme en mg/l	30	90	30	20	-
Janvier	1.2	30	2		0.23
Février	1	30	23		
Mars	4.3	20	2	1.7	3.25
Avril	2.5	28	8	1.7	4.5
Mai	4.1	33	3	3.4	7.02
Juin	5.1	35	28		
Juillet	2.2	26	2		
Aout	1.3	15	5	1	3.15
Septembre	2.1	19	2.1		
Octobre	2.5	21	2		
Novembre	2.5	23	11	1.6	1.79
Décembre	1.5	25	5	1	1.4
Moyenne	2.6	26.1	8	1.7	3
Nombre de dépassement	0	0	0	0	0

La totalité des analyses prévues au programme prévisionnel ont été réalisées.

La concentration élevée en phosphore est due à une surcharge engendrée par l'injection du solustep. Cette injection est nécessaire car les rejets d'Artenay bars sont très carencés en phosphore. Dès lors que les rejets d'Artenay bars sont plus faibles, l'arrêt d'injection du solustep est indispensable sinon nous constatons des rejets de phosphore importants.

Quantité de boues issues de la STEP

	2014	2014	2015
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	87.66	67.79	30.61
Evolution N/N-1		- 22.67 %	- 54.85 %

Les variations de tonnage de boues sont en rapport direct avec la charge de pollution entrant dans la station et notamment la charge rejetée par Artenay Bars. Le tonnage de boues a diminué en 2015 parce que la pollution rejetée par Artenay Bars a diminué en raison d'une rétention à la base dans l'usine et d'une évacuation vers une unité de méthanisation.

Glossaire

Equivalent habitant : 150 litres et 60 grammes de DBO5 par jour

DBO5 : demande biologique en oxygène pendant 5 jours

DCO : demande chimique en oxygène

MES : matières en suspension

NTK : azote total Kjeldhal

Pt : phosphore total

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. La part communale est fixée à 0,4761€ / m3 au 1^{er} janvier 2015 soit un montant égal.

Les tarifs concernant la part de la société SOGEA Nord Ouest TP sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient calculé à partir d'une formule et des indices définis au contrat. Les tarifs ont également évolués en raison de la passation d'un avenant au contrat en 2014 ayant pour objet l'intégration du nouveau poste de la biscuiterie et la gestion du traitement des boues par épandage agricole.

Toutefois les tarifs 2015 ont progressés de la façon suivante :

Pour la part fixe :

Au 1^{er} janvier 2015, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 1,69 % par rapport au tarif 2014.

Pour la part variable :

Au 1^{er} janvier 2015, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 25,55 % par rapport au tarif 2014.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés. La redevance pour la modernisation des réseaux est de 0,19 € / m3 pour 2015

Le service est assujéti à une T.V.A. est passé de 7 à 10 %.

Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe (abonnement)
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé d'eau potable. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Evolution du tarif du service

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation 14/15	Variation 15/16
Part de l'exploitant					
Part fixe	42,52	43,24	43,67	1,69 %	0,99 %
Part proportionnelle	0,8706	1,093	1,1038	25,54 %	0,99 %
Part de la collectivité					
Part fixe					
Part Proportionnelle	0,4761	0,4761	0,4856	0,00 %	2,00 %
Redevances et taxes					
Modernisation des réseaux	0,19	0,19	0,19	0,00 %	0,00 %
T.V.A.	10,0 %	10,0 %	10,0 %		

Composante de la facture d'un usager de 120 m3

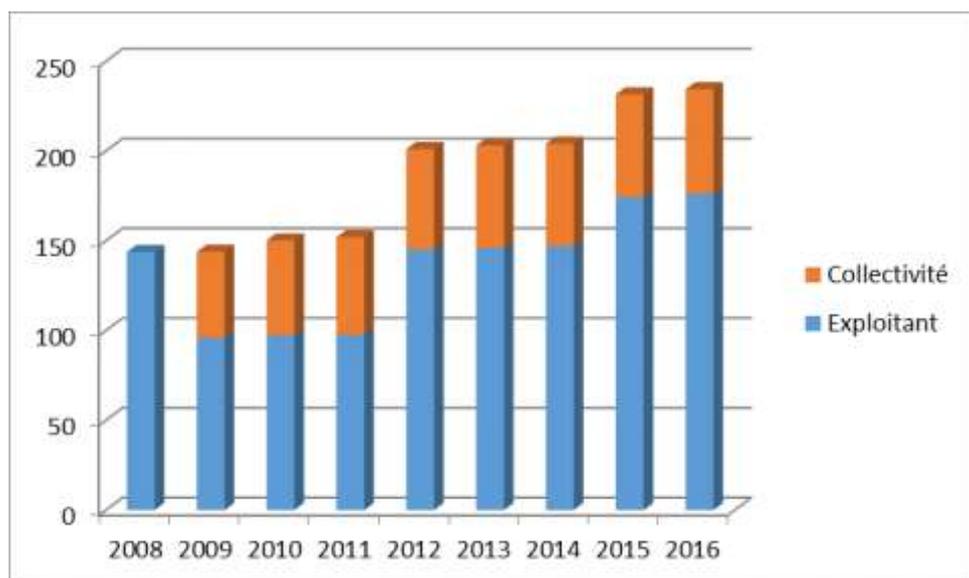
	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation 14/16	Variation 14/15
Part de l'exploitant	146,99	174,40	176,13	18,65 %	0,99 %
Part de la collectivité	57,13	57,13	58,27	0,00 %	2,00 %
Redevance agence de l'eau	22,80	22,80	22,80	0,00 %	0,00 %
T.V.A.	22,69	25,43	25,72	12,07 %	1,14 %
Total T.T.C.	249,62	279,77	282,92	12,08 %	1,13 %

Prix théorique du m3 d'eaux traitées pour un usager consommant 120 m3 : 2,36 € / m3

Evolution des composantes du tarif depuis 2008

Composante de la facture d'un usager consommant 120 M3 (valeur au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et redevance modernisation des réseaux).

Année	Exploitant	Collectivité	Total H.T.
2008	143,73	0,00	143,73
2009	95,93	48,00	143,93
2010	97,37	52,80	150,17
2011	97,63	54,38	152,01
2012	145,05	56,02	201,07
2013	145,93	57,13	203,06
2014	146,99	57,13	204,12
2015	174,40	57,13	231,53
2016	176,13	58,27	234,40



Recettes d'exploitation

Recettes de la collectivité

	2014	2015	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés	48 206,00	52 665,00	9,25 %
Dont abonnements	0,00	0,00	
Total des recettes	48 206,00	52 665,00	9,25 %

Recettes de l'exploitant

	2014	2015	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés	134 428,00	152 331,00	13,33 %
Dont abonnements	31 905,00	32 058,00	0,48 %
Part eaux pluviales	13 174,00	13 397,00	1,17 %
Total des recettes	147 602,00	165 728,00	12,28 %

INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R 2224-6 du code général des collectivités territoriales.

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Taux de desserte	98,00 %
-------------------------	---------

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.

Les grands ouvrages – réservoirs, stations de traitement, pompages ...ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		Nombre de points	Points obtenus
	Absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte;	0	0
➔	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte;	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle;	10	0
	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau);	10	0
	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10	
➔	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs)	10	10
	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	
	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	
➔	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	10
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'une estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	
	Total	100	30

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

La nouvelle station d'épuration apporte une qualité de rejet très satisfaisante, le traitement des boues par contre est délicat en raison de la qualité des effluents rejetés par Artenay Bars qui rendent les boues difficiles à déshydrater et à sécher.

Pour y parvenir l'exploitant est obligé de rééquilibrer les effluents en injectant des nutriments (solustep), en ajoutant du carbonate de calcium (lestofloc) et en consommant 4 fois plus de polymères que nécessaire. Au cours du premier semestre 2016, la société Artenay Bars a construit et mis en service une station d'épuration. La qualité et la concentration des effluents bruts arrivant à la station d'épuration devraient être particulièrement améliorés, avec pour conséquence un coût d'exploitation de la station allégé et une gestion des boues plus aisée.

Conformité de l'évacuation des boues

Une filière est dite "conforme" si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2013	2014	2015
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %

Indicateurs de qualité du service

Indicateur	Définition	Valeur
Taux de conformité de rejet de station	Quotient du nombre de bilans conformes sur le nombre total de bilans réalisés	100 %
Rendement de dépollution	Rapport entre la pollution supprimée par la station et la pollution relevant de l'assainissement collectif	100 %
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de débordement ou d'inondation survenus dans les locaux des usagers / nombre d'abonnés x 1000	0
Taux de désobstruction du réseau	Nombres de désobstruction réalisées sur le réseau / longueur totale du réseau (hors branchements)	0,10/km
Taux de réclamations écrites	Quotient du nombre total de réclamations écrites tous thèmes confondus, par le nombre d'abonnés / 1000	0
Indice de connaissance du réseau	Indice chiffré de 0 à 100 % attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau	40 %
Taux de points noirs par km de réseau	Nombre de points noirs / longueur de réseau (hors branchements)	0
Taux de renouvellement du réseau	Moyenne sur 5 ans de quotient de la longueur des canalisations renouvelées au cours de l'année par la longueur du réseau au 31 décembre de l'année N-1	0
Taux de desserte	Quotient du nombre d'abonnés du service par le nombre d'abonnés eau	100 %
Taux de raccordement	Quotient du nombre d'abonnés raccordés par le nombre d'abonnés raccordables	98 %
Taux de boues évacuées	Tonnes de matières sèches de boues admises par une filière conforme / tonnes de matières sèches totales	100 %
Taux d'eaux parasites à l'entrée du système d'assainissement séparatif	Pourcentage d'eaux parasites arrivant au système de traitement	14,7 %
Nombre de jours de dysfonctionnement majeur du système de traitement	Le dysfonctionnement majeur se caractérise par un dépassement sensible des normes de rejet fixées par l'arrêté d'autorisation de rejet, ou à défaut par la réglementation	0
Prix du service au m3 pour 120 m3	Il s'agit du prix HT du service stricto sensu, à l'exclusion des taxes et redevances afférentes à ce service, et ramené au mètre cube à partir d'une consommation de référence de 120 m3 Il comprend la part collectivité et la part délégataire en intégrant les parties fixes.	2,36€/m3
Part des taxes et redevances au m3 pour 120 m3	Il s'agit du montant des taxes et redevances (TVA, VNF, redevance prélèvement perçue au profit de l'agence de l'eau) afférentes à ce service, et ramené au mètre cube à partir d'une consommation de référence de 120 m3	0,404 €/m3

Recette unitaire	Recette des redevances d'assainissement divisée par le volume total facturé auprès des abonnés assainissement.	0,733€/m3
Durée d'extinction de la dette	Encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations de traitements des eaux usées divisé par l'épargne brute annuelle	
Epargne nette de la collectivité par m3	Moyenne sur les trois dernières années du rapport épargne nette/volume total facturé auprès des abonnés assainissement.	
Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures de l'année N-1	Au 31 décembre de l'année N, stock des impayés relatifs à l'année N-1 / montant des factures d'assainissement émises relatives à l'année N-1	2,8 %
Somme annuelle des abandons de créance et des montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume consommé comptabilisé	Somme annuelle des abandons de créances et des montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume total facturé auprès des abonnés assainissement	0 %

Propositions d'améliorations

Propositions	Objectifs
Ouvrages	
Néant	Néant
Réseau	
Mise en place d'un deuxième panier de dégrillage sur le poste rue Gaston Couté.	Faciliter l'entretien du poste
Mise en place d'une vanne d'isolement en amont du poste de la rue de la Gare	Mise en sécurité des interventions.
Mise en place d'une potence au poste d'Autroche	Faciliter les interventions

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Travaux engagés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant des travaux	Subventions accordées	Contributions du budget général
Néant	Néant	Néant	Néant

Travaux programmés au cours de l'exercice

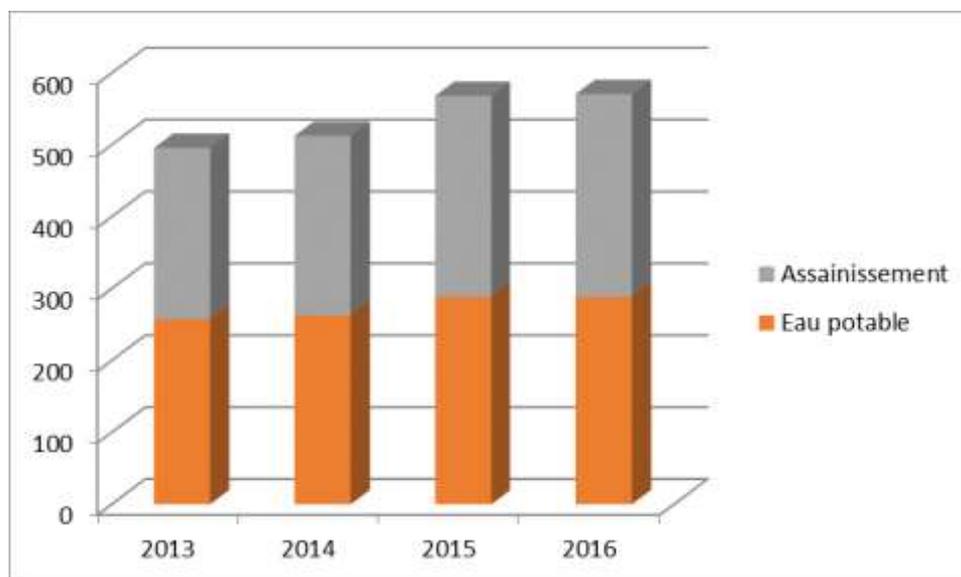
L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

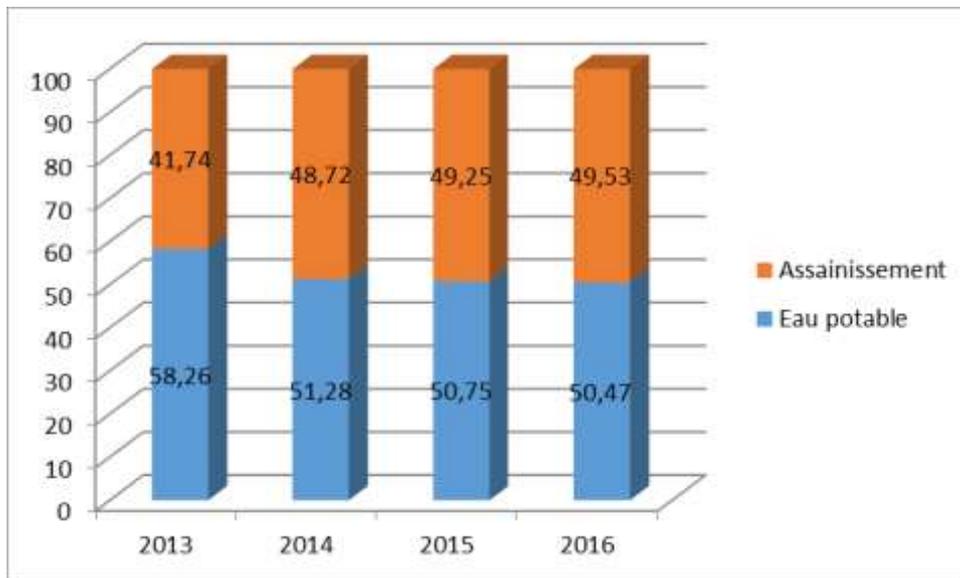
	2012	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	1 798 300,10	1 672 758,19	1 607 014,15
Remboursement au cours de l'exercice	140 565,80	138 999,08	138 215,72
Dont intérêts	80 597,01	75 266,21	72 471,68
Dont capital	59 965,79	63 732,87	65 744,04
Evolution de la dette N/N-1	-3,23 %	- 6,98 %	-3,93 %

PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevance comprises pour une consommation de références de 120 m3

	1 ^{er} janv 2015	1 ^{er} janv 2016	Evolution 2015/2016
Part de l'exploitant			
Du service d'eau potable	186,84	187,08	0,12 %
Du service d'assainissement	174,40	176,15	1,00 %
Part de la collectivité			
Pour le service d'eau potable	49,24	50,22	2,00 %
Pour le service d'assainissement	57,13	58,27	2,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	37,20	36,00	-3,22 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22,80	22,80	0
T.V.A.			
Pour le service d'eau potable	15,03	15,03	9,02 %
Pour le service d'assainissement	25,43	25,72	1,14 %
Total T.T.C.			
pour le service d'eau potable	288,31	288,33	0,001 %
pour le service d'assainissement	279,77	282,94	1,13 %
TOTAL T.T.C. GLOBAL	568,08	571,27	0,43 %
Rapport EP / Total	50,75 %	50,47 %	
Rapport EU / Total	49,25 %	49,53 %	





CONCLUSION

Les volumes

Les débits facturés ont augmenté de 9,1 % en 2015, les recettes ont progressé de 13,3 % pour l'exploitant et de 9,25 % pour la commune.

Les charges polluantes

La DREAL ayant interdit l'évacuation par containers des résidus de production chez Artenay Bars, on s'attendait à avoir des charges de pollution en recrudescence en 2015, en fait les charges entrant sur la station d'épuration ont retrouvé un niveau équivalent à 2013.

Artenay Bars a construit en début d'année 2016 une station d'épuration, la mise en service a eu lieu début juin, les abattements de pollution attendus devraient permettre d'obtenir un rejet ayant des concentrations similaires à une eau usée urbaine.

La qualité du traitement

La qualité du traitement des eaux ne souffre aucune remarque.

Pour ce qui est des boues compte tenu de l'apport de charges de la société Artenay Céréals, environ 35 % de la charge de la station d'épuration, et de la qualité des effluents rejetés par cette entreprise, des mesures exceptionnelles ont été mises en œuvre sur la STEP.

Ainsi, l'apport de nutriments et de matières minérales dans l'effluent sont rendues nécessaires pour pouvoir faire fonctionner la filière boues. L'apport de nutriment entraîne une augmentation des rejets de phosphore, toutefois sans dépasser les normes.

La mise en service de la station d'Artenay Bars permettra, une fois son fonctionnement stabilisé, de supprimer l'apport de nutriment.

La mise en service au cours du dernier trimestre 2015 de l'unité d'Hygiénisation changera le mode de traitement en réduisant les coûts d'épandage. Cette réduction des coûts sera compensée par le coût de fonctionnement de l'unité d'hygiénisation.

La tarification

L'évolution de la facture globale eau et assainissement a été de 0,38 % au 1^{er} janvier 2016.

Le budget

Le taux d'endettement a régressé de 3,93 % seulement en raison de la construction de l'unité d'hygiénisation.

Les recettes de la surtaxe communale sur l'assainissement correspondent à 38 % des charges d'emprunt pour 2015. Les recettes des surtaxes de l'eau et de l'assainissement correspondent à 77,6 % des charges d'emprunt.